

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 16 Octobre 2024

A la Salle des Fêtes de Saint Vitte Sur Briance

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 8 Octobre 2024

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie		X	LAVOREL Eric	X	
BIARNAIX Delphine		X	LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane		X
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie		X	REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Marie ALLET, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Delphine BIARNAIX, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Louis DUBOIS,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Emilie GILLET est arrivée à 21H00, elle était remplacée jusqu'à son arrivée en séance par sa suppléante, Mme Caroline DELHAYE,
- Mr Stéphane PATIER, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Nathalie CHAUMEIL,
- **Secrétaire de séance** : Mr Stéphane PREVOST.

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-097 AUTORISANT LE RECOURS A LA MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT POUR LE RECRUTEMENT SUR LE POSTE DE DIRECTION DE L'ACM DE MAGNAC-BOURG.**

Monsieur le Président rappelle que L'article L. 452-38 du code général de la fonction publique prévoit que l'assistance au recrutement relève des missions obligatoires des Centres de Gestion.

Cette assistance au recrutement se traduit au CDG 87 par la mise à disposition, pour les collectivités, du portail emploi-territorial (déclarations des vacances et des créations d'emploi, déclarations des nominations, visualisation de profils des demandeurs d'emploi et la possibilité de publier des offres d'emploi) et par du conseil de premier niveau donné par le service emploi-mobilité sur le processus de recrutement.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20241016-2024-097-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Les collectivités peuvent également se rapprocher du pôle juridique pour toute question statutaire relative aux procédures de recrutement.

Au-delà de cette mission obligatoire, le CDG 87 propose aux collectivités du département et à leurs établissements publics, sur le fondement de l'article L. 452-40 du code général de la fonction publique, une mission de conseil en recrutement sur poste permanent à titre onéreux.

Cette mission vise à accompagner de manière plus étroite sur les différentes phases d'une opération de recrutement et ainsi apporter une expertise et un regard extérieur dans le cadre du recrutement d'un futur collaborateur. Il s'agit d'assurer la meilleure adéquation possible entre le poste proposé et les candidats à ce poste afin de permettre à la collectivité de procéder au recrutement du meilleur candidat possible. Le rôle du CDG 87 est ainsi d'accompagner la collectivité dans un processus de recrutement souvent long et exigeant une expertise fine et un investissement important en termes de temps et de moyens.

Le CDG 87 propose un accompagnement effectué par des conseillers spécifiquement formés et habilités en fonction des besoins et des attentes exprimées par la collectivité (du début de la réflexion jusqu'au recrutement final, ou sur une partie du processus).

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un expert en recrutement du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention de recours à la mission de conseil en recrutement sur poste permanent.

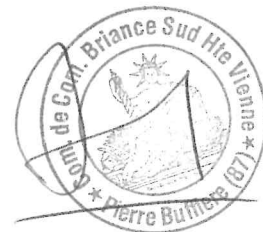
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE** les termes de la convention cadre de recours à la mission de conseil en recrutement sur poste permanent avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne pour bénéficier de l'intervention d'un expert,
- AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à faire appel à cette mission en tant que de besoin,
- DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT VITTE SUR BRIANCE, LE 16 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	22
Exprimés	22
Contre	0
Pour	22
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20241016-2024-097-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024